



**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Année universitaire 2017-2018**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> aout 2011 relatif à la Licence ;  
VU l'arrêté modificatif du 17 octobre 2014 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury rectificatif de la **Licence 2 Sciences de la Vie** est ainsi constitué pour le **premier semestre** de l'année universitaire **2017 - 2018** (S3 de la licence Sciences de la Vie) :

**Président(e) : Dehbia ABED VIEILLARD**

**Membres :**

Aurélie Rieu-Guigon  
Nathalie Leborgne-Castel  
Claire Rosnoblet  
François Bousquet  
Christine Stern  
Jean-Pierre Vannier

Catherine Bracieux-Perril  
Stéphane Garnier  
Emmanuelle Pucéat  
Irina Bundeleva  
Sophie Le Gallet  
Corinne Leloup

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 02/02/2018  
Le Directeur de l'UFR,

Michel NARCE